

**DECISION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR SES
ACTIVITES ET L'ETAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE
[Document - Assembly/AU/6(XIII)]**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, y compris le rapport du Groupe des Sages ;
2. **SE FELICITE** des efforts déployés par le Président en exercice de l'Union africaine (UA), le Frère Guide Muammar Qaddafi, par le CPS, le Groupe des Sages et les autres acteurs concernés, pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, ainsi que des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Architecture continentale de paix et de sécurité, et **EXPRIME SON PLEIN APPUI** à ces efforts. La Conférence **ENCOURAGE** toutes les parties concernées à redoubler d'efforts pour résoudre les situations de crise et de conflit sur le continent et consolider la paix là où elle a été réalisée. La Conférence **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de continuer à appuyer les processus en cours et de mobiliser, à cette fin, l'assistance de la communauté internationale ;
3. **SE FELICITE EGALEMENT** des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Accords conclus en 2006 entre le Gouvernement du Burundi et le Palipehutu-FNL. A cet égard, la Conférence **FELICITE** les parties burundaises pour la volonté politique dont elles ont fait preuve, ainsi que l'Initiative régionale et la Facilitation sud-africaine pour l'appui constant qu'elles ont apporté au processus de paix. La Conférence **REMERCIE** la communauté internationale pour son soutien et **EXHORTE** toutes les parties concernées à tout mettre en œuvre pour que les élections de 2010 se déroulent de manière pacifique, régulière et transparente et, partant, consacrent la sortie définitive de la crise au Burundi ;
4. **SALUE** la conclusion, le 23 mars 2009, des Accords de Goma entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC), d'une part, le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) et les groupes armés congolais opérant au Nord et au Sud Kivu, d'autre part. La Conférence **INVITE** les parties à ces Accords à les mettre en œuvre sans tarder, et **SE REJOUIT** de la restauration de la confiance entre les pays de la région, en général, et entre la RDC et le Rwanda, en particulier ;

5. **NOTE AVEC SATISFACTION** le bon déroulement et les résultats du Dialogue politique inclusif (DPI) qui a eu lieu à Bangui, en République centrafricaine, du 8 au 20 décembre 2008, ainsi que les mesures prises pour la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues. Dans le même temps, la Conférence **EXPRIME SA GRAVE PREOCCUPATION** face à la recrudescence des attaques armées et des actes de grand banditisme, ainsi que face à la multiplication des groupes politico-militaires dans le pays. La Conférence **CONDAMNE FERMEMENT** ces attaques et **EXIGE** que les groupes armés concernés mettent un terme immédiat à leurs attaques et se joignent au processus politique afin de consolider la paix et la stabilité en RCA. La Conférence **LANCE UN APPEL** aux Etats membres et à la communauté internationale pour qu'ils apportent l'assistance financière et technique nécessaire pour faciliter la mise en œuvre effective des recommandations et la reconstruction socio-économique de la RCA;
6. **SE FELICITE** de leur engagement en faveur de la signature de l'Accord de bonne volonté et de renforcement de la confiance en vue du règlement du conflit du Darfour entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement pour la Justice et l'Egalité et les **ENCOURAGE** à poursuivre les pourparlers actuels visant à trouver les voies et moyens les plus pratiques pour la mise en œuvre de cet instrument important dans le cadre du processus de paix au Darfour, afin d'ouvrir la voie à des discussions sur l'Accord-cadre et la cessation des hostilités et, en définitive, sur les questions de fond. La Conférence **EXHORTE** toutes les parties à renouveler le dialogue et à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver la situation ;
7. **REITERE** son appui indéfectible au travail actuellement entrepris par le Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour, sous l'égide de l'ancien Président sud-africain Tbabo Mbeki, afin de s'attaquer, concomitamment et de façon équilibrée, aux questions de paix, de justice et de réconciliation et **EXHORTE** toutes les parties prenantes soudanaises à contribuer activement aux travaux du Groupe. La Conférence **ATTEND AVEC INTERET** les recommandations du Groupe et est convaincue qu'elles contribueront grandement aux efforts en cours en vue de la promotion d'une paix et d'une réconciliation durables au Darfour;
8. **SOULIGNE** la nécessité d'efforts renouvelés pour promouvoir des relations de bon voisinage et de confiance entre le Tchad et le Soudan et **APPELLE** à la mise en œuvre scrupuleuse des accords conclus entre les deux pays. La

Conférence **ENCOURAGE** la poursuite des efforts visant à faciliter la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan, et **EXHORTE** le Groupe de contact à se remettre à la tâche afin de parachever l'excellent travail entrepris dans le cadre de l'Accord de Dakar ;

9. **APPUIE** les décisions prises par le CPS sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement survenus en Mauritanie, en Guinée et à Madagascar. La Conférence **SE FELICITE** de la signature, le 4 juin 2009, de l'Accord cadre de sortie de crise en Mauritanie, **EXPRIME** sa haute appréciation au Président Sidi Ould Cheikh Abdellahi pour son sens élevé de l'intérêt général, en particulier pour sa décision volontaire de remettre son mandat présidentiel au peuple mauritanien, apportant ainsi une contribution historique au processus de sortie de crise en Mauritanie, **DEMANDE** aux parties concernées de mettre en œuvre de bonne foi les engagements pris, dans le strict respect des principes de l'UA sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, et **EXHORTE** les partenaires de l'UA à soutenir pleinement les décisions de l'UA sur cette question. La Conférence **ATTEND AVEC INTERET** la tenue d'élections présidentielles libres, régulières et transparentes, conformément à l'Accord-cadre de Dakar ;
10. **SE REJOUIT** des efforts que déploient les Commissions de la CEDEAO et de l'UA, ainsi que le Président de l'Union, et du rôle important que joue le Groupe international de contact sur la Guinée, **INVITE** les autorités issues du coup d'Etat à respecter les engagements qu'elles ont pris et à mener à son terme le processus de transition, conformément à la feuille de route convenue entre les parties guinéennes, et **DEMANDE** aux Etats membres de l'UA et à la communauté internationale d'apporter l'assistance financière et technique nécessaire à la préparation et à l'organisation des élections législatives et présidentielles qui doivent conclure la transition ;
11. **EXPRIME SA GRAVE PREOCCUPATION** face à l'absence de progrès en ce qui concerne le retour à l'ordre constitutionnel à Madagascar, **EXPRIME SON APPUI** aux éléments de sortie de crise articulés par le Groupe international contact sur Madagascar lors de sa réunion tenue à Addis Abeba, le 30 avril 2009, et **ENCOURAGE** le Président de la Commission à poursuivre et à intensifier ses efforts en vue du retour rapide à l'ordre constitutionnel, en étroite consultation avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ainsi qu'avec les Nations Unies, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et l'Union

européenne (UE). La Conférence **SE FELICITE** de la désignation par la SADC d'un Envoyé spécial pour Madagascar, en la personne de l'ancien Président Joaquim Chissano, et **ATTEND AVEC INTERET** les résultats de la réunion prévue du Groupe international de contact sur Madagascar avant la fin du mois de juillet 2009, afin d'examiner la situation et de mobiliser un appui plus important aux efforts visant à assurer le retour rapide à l'ordre constitutionnel ;

12. **CONDAMNE** dans les termes les plus fermes la spirale violence qui a abouti à l'assassinat du Président de la Guinée Bissau, João Bernardo "Nino" Vieira, et de son chef d'Etat-major, le Général Batista Tagme Na Wai, en mars dernier, et, plus récemment, à celui, le 5 juin 2009, de M. Baciro Dabo, candidat à l'élection présidentielle du 28 juin 2009, et de M. Helder Proença, ancien Ministre de la Défense. La Conférence **EXHORTE** les forces armées et de sécurité à s'abstenir de toute ingérence dans les questions politiques, **SOUTIENT** les efforts que déploie le Président de la Commission, y compris à travers son Envoyé spécial pour la Guinée Bissau, M. Joao Bernardo de Miranda, en vue d'appuyer le processus de stabilisation de ce pays, et **ENCOURAGE** à poursuivre ces efforts et à intensifier la coordination avec la CEDEAO et les Nations unies en vue d'une sortie de crise rapide en Guinée Bissau ;
13. **SE FELICITE** des progrès réalisés en Côte d'Ivoire dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou (APO) et des Accords complémentaires à l'APO, y compris la prise du décret présidentiel du 14 mai 2009 portant convocation du collège électoral et fixant le 1^{er} tour de l'élection présidentielle à la date du 29 novembre 2009. La Conférence **EXHORTE** les parties ivoiriennes à continuer à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour créer un climat propice à la tenue de l'élection présidentielle et à tout mettre en œuvre pour respecter les engagements auxquels elles ont souscrit. La Conférence **ENCOURAGE** les Etats membres de l'UA et la communauté internationale dans son ensemble à poursuivre et à intensifier leur soutien à la Côte d'Ivoire;
14. **SE FELICITE** des progrès significatifs réalisés par le Président Sheikh Sharif Ahmed dans le cadre du processus politique en Somalie et **EXHORTE** toutes les parties prenantes somaliennes qui ne l'ont pas encore fait à s'engager en faveur du dialogue et à se joindre au processus de paix. La Conférence **CONDAMNE FERMEMENT** les attaques répétées perpétrées contre le

Gouvernement fédéral de transition (TFG) et les populations civiles de la Somalie, par des groupes armés et des éléments étrangers déterminés à compromettre le processus de réconciliation, ainsi que la stabilité régionale **EXIGE** qu'ils cessent ces attaques qui constituent une tentative de changement anticonstitutionnel de gouvernement, **EXPRIME** son plein soutien au TFG, en tant qu'autorité légitime de la Somalie, et **EXHORTE** les pays de la région, les autres Etats membres de l'UA et la communauté internationale à fournir l'appui nécessaire au TFG afin de lui permettre de faire face à la situation. En particulier, la Conférence **EXPRIME SON SOUTIEN** aux efforts déployés par l'IGAD en vue d'assurer la viabilité du TFG ;

15. **EXHORTE** les Etats membres de l'UA à fournir le personnel militaire et de police nécessaire afin de permettre à l'AMISOM d'atteindre son effectif autorisé, **REND HOMMAGE** à l'AMISOM et aux pays contributeurs de troupes, à savoir le Burundi et l'Ouganda, **DEMANDE aux Etats membres qui ont promis de fournir des troupes pour l'AMISOM d'honorer ces promesses dans les plus brefs délais possibles** et **EXPRIME SA GRATITUDE** à tous les Etats membres et partenaires qui soutiennent l'AMISOM;
16. **LANCE UN APPEL** au Conseil de sécurité des Nations unies pour que, conformément aux communiqués du CPS de l'UA et de l'IGAD, il prenne des mesures immédiates, y compris l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne et le blocus de ports maritimes, afin de prévenir l'entrée d'éléments étrangers en Somalie, ainsi que des vols et des cargaisons d'armes et de munitions destinés aux groupes armés en Somalie qui mènent des attaques contre le TFG, la population civile et l'AMISOM, et pour qu'il impose des sanctions contre tous les acteurs étrangers, tant au sein qu'à l'extérieur de la région, en particulier l'Erythrée, qui fournissent un appui aux groupes armés engagés dans des activités de déstabilisation en Somalie et des attaques contre le TFG, la population civile et l'AMISOM, ainsi qu'à l'encontre des entités et individus somaliens dont les activités sapent les efforts de paix et de réconciliation et la stabilité régionale ;*

* Réserve émise par l'Erythrée

17. **PREND NOTE** du Rapport de la Commission sur la crise frontalière entre Djibouti et l'Erythrée, ainsi que de l'évolution négative de la crise telle que décrite à la Conférence, **EXPRIME SA GRAVE PREOCCUPATION** face à l'absence totale de progrès en ce qui concerne l'application par l'Erythrée de décisions successives des onzième et douzième sessions ordinaires de la Conférence, tenues en juillet 2008 et en février 2009, respectivement, ainsi que de la résolution 1862 du Conseil de sécurité des Nations unies au sujet du conflit frontalier entre Djibouti et l'Erythrée. La Conférence, une fois de plus, **REITERE** son adhésion sans faille aux différentes décisions et résolutions ci-dessus mentionnées et **EXHORTE** l'Erythrée à se conformer urgemment et intégralement aux injonctions répétées de l'UA et de la communauté internationale sur la crise frontalière entre l'Erythrée et Djibouti ;
18. **EXPRIME SA VIVE PREOCCUPATION** face à l'insécurité croissante dans les espaces maritimes autour de l'Afrique et la Somalie, en particulier, **CONDAMNE ENERGIQUEMENT** toutes les activités illégales qui y ont cours, y compris les actes de piraterie, la pêche illégale et le déversement de déchets toxiques. La Conférence **SE FELICITE** des initiatives prises par la Commission en vue de développer une stratégie globale et cohérente pour lutter contre ces fléaux et lui **DEMANDE** de rendre régulièrement compte aux instances compétentes de l'UA ;
19. **SE FELICITE** du Rapport du Groupe d'experts établi par l'UA et les Nations unies afin de faire des recommandations concrètes sur les modalités d'un appui des Nations unies aux opérations de soutien à la paix conduites par l'UA, **SOULIGNE** la nécessité d'efforts continus pour assurer un financement prévisible, viable et flexible aux opérations de soutien à la paix conduites par l'UA, et **ENCOURAGE** la Commission à continuer à travailler étroitement avec le Secrétariat des Nations Unies pour assurer le suivi nécessaire ;
20. **REITERE** la nécessité d'un soutien continu des Nations unies aux efforts déployés par l'Afrique en vue de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité. A cet égard, la Conférence **SOULIGNE** la responsabilité principale du Conseil de sécurité des Nations unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

2009

Decision on the Report of the Peace And Security Council on its Activities and the State of Peace and Security in Africa Doc. Assembly/Au/6(Xiii)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1122>

Downloaded from African Union Common Repository